

Yannick KERLOGOT
Député des Côtes d'Armor
4^{ème} circonscription

Guingamp, le 21 décembre 2020

Communiqué sur le dispositif « Petites villes de demain »

26 communes des Côtes d'Armor viennent d'être labélisées Petites villes de demain, dont 10 dans la 4e circonscription. Guingamp, Bégard, Callac, Lanvollon, Châtelaudren-Plouagat, Plestin-les-Grèves, Plouaret, Saint-Nicolas-du-Pélem, Maël-Carhaix et Rostrenen pourront prochainement bénéficier d'un soutien renforcé de l'état et de ses partenaires pour réaliser leurs projets de revitalisation en lien avec les trois priorités du plan de relance que sont l'écologie, la compétitivité et la cohésion sociale.

Conçu pour soutenir les communes lauréates sur six ans (2021-2026) et piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), ce dispositif est un levier supplémentaire pour permettre de réduire la fracture territoriale à un moment où la population aspire de plus en plus à vivre dans des zones moins denses.

Concrètement, Petites villes de demain active l'ensemble des leviers orchestrant une politique de la ville globale (habitat, cadre de vie, localisation des services publics, mobilité, offre de services, revalorisation du patrimoine, etc.) afin de mieux vivre dans son environnement de vie. Dans ce cadre, un soin particulier doit être apporté à la préservation des centres-villes et à la vitalité des commerces de proximité.

Ce dispositif, ciblant les collectivités de moins de 20.000 habitants faisant office de centralités pour les communes alentours, est mis en place alors que notre pays et notre territoire traversent une crise économique, sociale et sanitaire majeure. Il sera un puissant accélérateur des dynamiques territoriales et ces retombées positives renforceront durablement l'attractivité de nos bassins de vie. Ce programme vise par ailleurs à rompre la solitude d'élus ayant de bonnes idées mais ne sachant pas toujours à quelles portes frapper pour les concrétiser en particulier par le renforcement de l'équipe municipale et l'apport de compétences spécifiques à l'élaboration de projets.

Petites Villes de Demain s'inscrit dans le prolongement des actions engagées par l'État et les collectivités depuis plusieurs années (expérimentation Centres-bourgs, programmes Action Cœur de Ville et Territoires d'Industrie), pour accompagner les dynamiques locales et relancer au travers de programmes d'appui nationaux une politique ambitieuse d'aménagement du territoire.